



L'éco-référentiel  
des projets urbains



<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Le processus de fabrication du projet urbain</b>	<b>7</b>
<b>Les principales cibles du développement durable</b>	<b>9</b>
Cible 1 : Valoriser les paysages, les milieux naturels et l'agriculture de proximité	10
Cible 2 : Intégrer l'hydraulique comme partenaire utile du projet	14
Cible 3 : Mettre en œuvre la diversité fonctionnelle et la mixité sociale	18
Cible 4 : Concevoir la ville des courtes distances	22
Cible 5 : Économiser les ressources	26
<b>Conclusion</b>	<b>30</b>

# L'ÉCO- RÉFÉRENTIEL

## CONTEXTE

À l'instar du Cahier de Recommandations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui avait pour objectif de proposer des instruments facilitant la mise en œuvre des orientations générales du SCOT, l'éco-référentiel a vocation, dans le contexte particulier de l'Agglomération de Montpellier, à promouvoir et faciliter la prise en compte du développement durable dans le cadre des projets urbains.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, VECTEUR DE QUALITÉ DES PROJETS

Afin d'éviter toute confusion, il convient préalablement de préciser la nature de ce document.

Le présent éco-référentiel ne constitue pas un cahier de prescriptions techniques qui chercherait à normaliser les projets d'aménagement; tel n'est pas son propos.

Il ne vise pas non plus à traiter de manière exhaustive de tous les aspects du développement durable qu'un projet urbain se doit d'intégrer dès sa conception; le voudrait-il qu'il ne saurait le faire tant le sujet est vaste et que chaque jour voit apparaître de nouvelles préoccupations et de nouvelles avancées technologiques.

L'éco-référentiel de l'Agenda 21 de Montpellier Agglomération se propose plutôt d'offrir une lecture méthodologique de l'élaboration des projets urbains à l'aune des objectifs du développement durable. Cette approche vise ainsi à interroger l'ensemble des pratiques à chaque étape de la conception des projets et par là même, d'en faire progresser la qualité globale.

## LES ÉLUS AU CŒUR DU PROCESSUS

Dans la chaîne de fabrication des projets d'aménagement, les élus jouent un rôle prépondérant. Au-delà de leur fonction décisionnelle, ils sont parmi les rares acteurs à intervenir de manière récurrente à chaque étape d'élaboration des projets, ainsi que dans le temps long de la gestion urbaine. Il leur est donc nécessaire de disposer d'outils leur permettant de maîtriser les enjeux relatifs à la qualité globale des projets, depuis leur conception jusqu'à leur livraison, et bien au-delà.

## LES CAHIERS DES CHARGES COMME OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

L'éco-référentiel identifie comme cruciaux les points de passage entre chaque phase de fabrication des projets d'aménagement, ces moments clés où l'histoire des projets tend quelque peu à s'effacer et où les ambitions qualitatives encourent toujours le risque d'être revues à la baisse.

C'est lors de ces périodes de transition qu'interviennent les cahiers des charges qui ont pour objet à la fois de transmettre le projet - exposer ses fondements et raconter l'histoire de sa fabrication - et de définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs à poursuivre dans le cadre des phases ultérieures. Ils constituent en cela des outils précieux pour l'ensemble des intervenants.

## ABORDER DE MANIÈRE COHÉRENTE LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

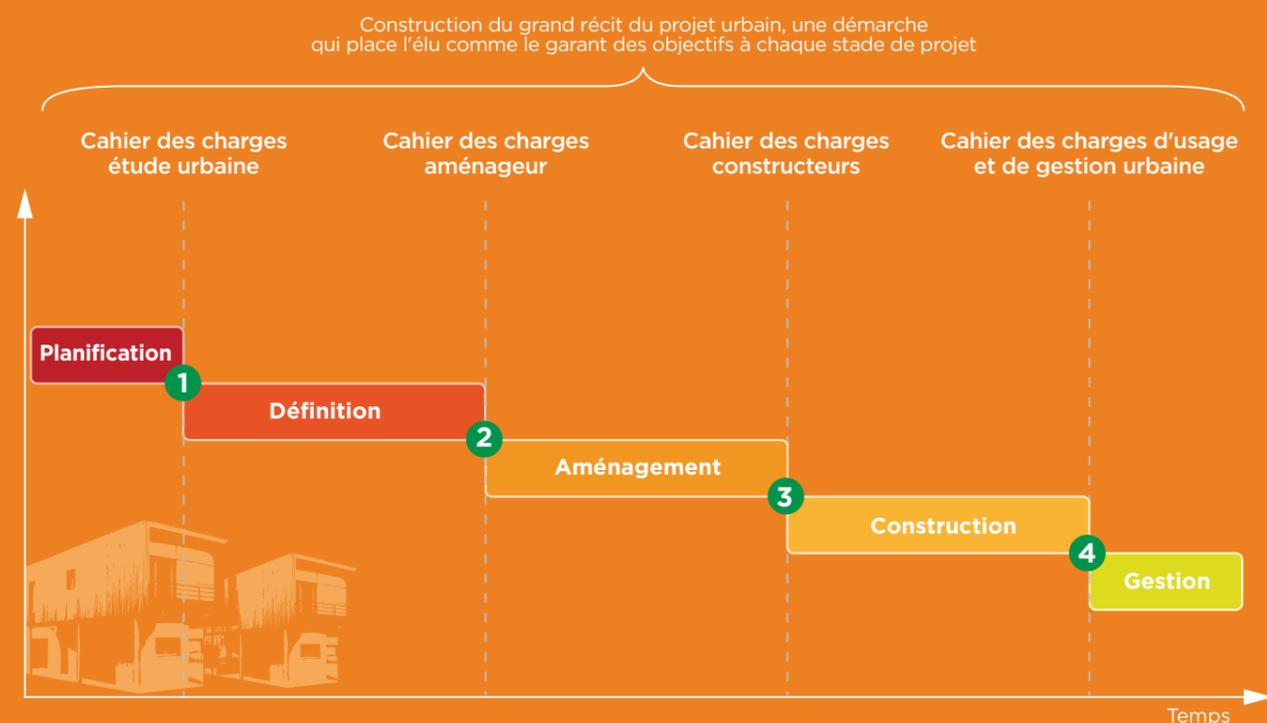
Garantir une bonne prise en compte des objectifs du développement durable, cela implique d'aborder chaque thématique non seulement de manière transversale, mais aussi au bon moment et à la bonne échelle. Ainsi, on ne saurait parler de panneaux solaires ou de gestion économe de l'éclairage public en phase d'élaboration du plan de référence général d'un projet. A contrario, la préservation et la valorisation de corridors naturels ou bien la mise en place d'une gestion hydraulique intégrée sont des éléments qui nécessitent une définition très en amont.

En essayant ainsi d'offrir une meilleure lisibilité générale aux approches environnementales dans le cadre des projets d'aménagement, c'est la pertinence même des propositions en matière de développement durable qui devrait s'en trouver renforcée.

# LE PROCESSUS DE FABRICATION DU PROJET URBAIN

L'éco-référentiel des projets identifie 4 étapes clés dans le processus de fabrication des projets urbains qui se concrétisent dans la rédaction des cahiers des charges correspondants.

*Les grandes étapes du processus de fabrication des projets urbains*



## Étape 1

### DÉFINITION

Cette étape correspond aux premières phases du projet, de l'étude de définition urbaine aux études pré-opérationnelles. Elle prend appui sur les orientations des documents de planification stratégique (SCOT, PLH, PDU) et donne lieu à l'établissement d'un plan de référence. Celui-ci porte les grandes intentions du projet urbain, ses principes directeurs, les grands équilibres de son programme. Autant de valeurs fondatrices qui ont vocation à guider les étapes ultérieures tout en leur donnant la souplesse nécessaire à la mise au point de différents scénarios d'aménagement, aptes à s'adapter aux aléas de la programmation.

## Étape 2

### AMÉNAGEMENT

Cette étape développe et enrichit les objectifs du plan de référence par une approche itérative du projet. Les études pré-opérationnelles viennent préciser la faisabilité du projet et les conditions de sa mise en œuvre; elles donnent lieu à la mise au point d'un **plan de masse** définitif. L'aménageur en charge de l'opération intègre les objectifs du développement durable dans la réalisation des équipements et dans la définition des cahiers des charges de cession des terrains.

## Étape 3

### CONSTRUCTION

Cette étape marque le passage à l'acte de bâtir. Elle donne lieu à la conception de projets architecturaux répondant aux objectifs de programmation et de qualité environnementale définis en amont. Elle a vocation à susciter une approche innovante - voire expérimentale - de l'architecture et du bâtiment en recherchant, en particulier, les solutions techniques les plus économes en foncier et en énergie.

## Étape 4

### GESTION

Plus globalement, elle implique d'engager l'ensemble des services publics et privés de gestion dans une démarche qualité, apte à garantir, dans la durée, la performance et l'efficacité des solutions mises en œuvre dans l'opération. Cette étape - souvent négligée - consiste à rechercher la meilleure appropriation par les habitants des aménagements et des solutions techniques retenues pour le projet. Elle vise, en particulier, à favoriser des usages éco-responsables du point de vue des consommations d'eau et d'énergie tant dans les parties privatives que dans les parties communes.



## LES PRINCIPALES CIBLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chacune des grandes étapes du processus de fabrication du projet urbain intègre les principales cibles du développement durable. La liste proposée n'est pas exhaustive. Les différentes cibles identifiées sont déclinées à la fois en fonction des différentes échelles et des différentes phases du projet d'aménagement. En effet, même si l'éco-référentiel est le résultat d'une approche transversale du développement durable permettant l'interrelation des différentes composantes du projet urbain, il ne peut aborder toutes les cibles, à toutes les échelles, en même temps. L'un des objectifs de l'éco-référentiel est donc de traduire de façon linéaire un emboîtement de problématiques et de thématiques intervenant aux différentes échelles de fabrication du projet urbain. Il s'agit de poser les bonnes questions, à la bonne échelle et au bon moment.

- 1 Valoriser les paysages, la biodiversité et l'agriculture de proximité
- 2 Intégrer l'hydraulique comme partenaire utile du projet
- 3 Mettre en œuvre la diversité fonctionnelle et la mixité sociale
- 4 Concevoir la ville des courtes distances et favoriser les usages alternatifs à la voiture individuelle
- 5 Économiser les ressources

# CIBLE 1

## Valoriser les paysages, la biodiversité et l'agriculture de proximité

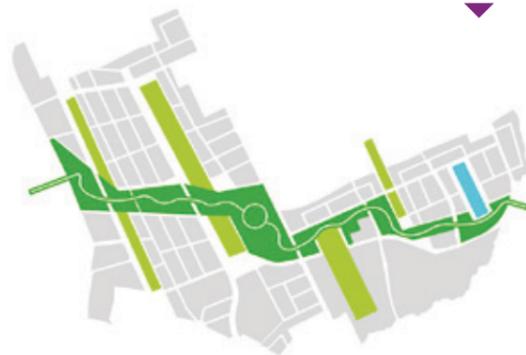
### OBJECTIFS

- préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles contigus aux projets;
- préserver l'identité géographique et paysagère des sites;
- maintenir la biodiversité existante et assurer la protection des milieux;
- ...

### LEVIERS

- limitation du remodelage des sites;
- aménagement en épaisseur des limites d'urbanisation;
- maintien des continuités paysagères;
- augmentation de la part des espaces publics et appropriation favorisée de ces derniers;
- développement d'une agriculture de proximité;
- ...

### Armature végétale et corridor écologique intégrés au projet



### Respect de la topographie du site dans l'implantation des nouvelles constructions

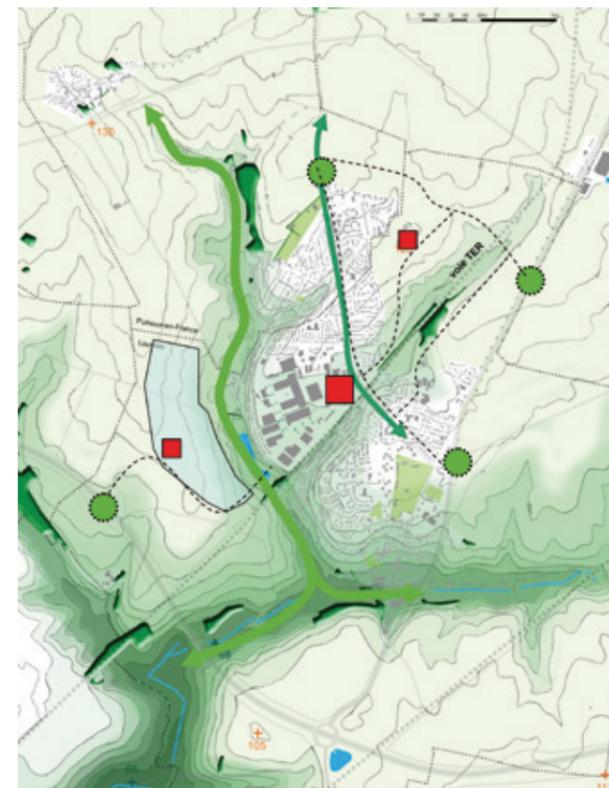


## Étape 1

### DÉFINITION

#### Chercher à...

- concevoir les projets à partir des déterminants géographiques et paysagers des sites;
- valoriser et rendre accessible les espaces naturels et agricoles situés au contact des futures urbanisations;
- compacter et diversifier les formes urbaines en relation avec les caractéristiques des sites;
- organiser les projets autour d'une armature d'espaces naturels et assurer les continuités écologiques;
- valoriser les espaces soumis aux contraintes naturelles en précisant leurs vocations;
- localiser des espaces pour l'agriculture de proximité, à l'intérieur ou au contact des urbanisations;
- ...



## Étape 2

### AMÉNAGEMENT

#### S'attacher à...

- prendre en compte les espaces naturels et agricoles de proximité dans les montages opérationnels;
- préciser les caractéristiques des formes urbaines et de l'armature paysagère à l'échelle du plan masse;
- proposer des formes urbaines et architecturales cohérentes avec les caractéristiques des sites;
- qualifier les différentes catégories d'espaces et leurs interfaces;
- définir les modalités de gestion des espaces naturels intégrés, des espaces publics et des espaces collectifs privés;
- concevoir des espaces libres privés connectés aux armatures des espaces publics;
- ...

#### Qualification de l'armature paysagère



## Étape 3

### CONSTRUCTION

#### Viser à...

- renforcer la présence du végétal et de l'eau dans les aménagements et favoriser la végétalisation des bâtiments comme facteur de rafraîchissement de la ville;
- préciser le traitement des limites séparatives entre les espaces privés, publics et semi-privatifs;
- privilégier la diversité des essences adaptées au contexte écologique local;
- intégrer l'ensemble des dispositifs énergétiques et locaux techniques dans le cadre bâti;
- ...

#### Espace public urbain au cœur d'un quartier



## Étape 4

### GESTION

#### Veiller à...

- définir un référentiel d'entretien différencié des espaces naturels intégrés et des espaces publics;
- mettre en œuvre des outils de communication afin de sensibiliser et responsabiliser les usagers (ex. : panneaux d'information, arboretum permettant d'intéresser les habitants aux qualités de la végétation, etc.);
- ...



# CIBLE 1

Valoriser les paysages, la biodiversité et l'agriculture de proximité

Toiture végétalisée



Bassin de rétention naturel et espace public paysager



Ripisylve vivace associée à un cheminement piéton



Continuité naturelle et paysagère



Espace agricole de proximité



Jardins familiaux partagés à proximité immédiate des habitations



Espace public structuré par le végétal



Espace boisé

# CIBLE 2

## Intégrer l'hydraulique comme partenaire utile du projet

### OBJECTIFS

- gérer les eaux pluviales au plus près du cycle naturel;
- utiliser l'eau comme un régulateur thermique à l'échelle des projets (noues, plans d'eau, etc.);
- ...

### LEVIERS

- combinaison des différents modes de gestion hydraulique amont-aval (rétention, écoulement et épandage);
- limitation de l'imperméabilisation des sols;
- conception d'aménagements hydrauliques enrichissant la qualité paysagère des projets;
- mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales;
- limitation de l'emprise au sol des bâtiments;
- évolution des prescriptions des zones d'aléa en fonction des projets d'aménagement;
- ...

### Schéma de principe de gestion des eaux pluviales et principes d'écoulement



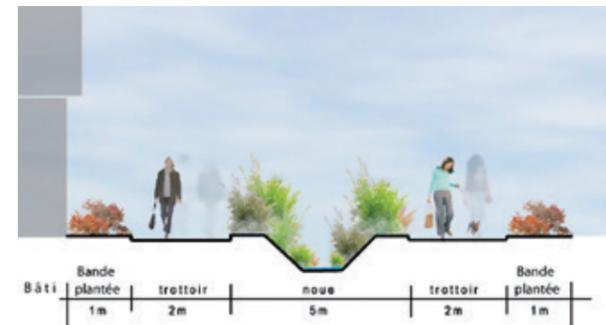
### Étape 1

## DÉFINITION

#### Chercher à...

- considérer les contraintes hydrauliques comme un élément actif du projet;
- évaluer la capacité d'infiltration au regard de la géologie du site et de la composition des sols;
- prendre en compte les écoulements amonts / avals existants et à venir en articulant ensemble les différents modes de gestion hydraulique : rétention / écoulement / épandage;
- conserver une part conséquente des espaces naturels existants;
- adapter le développement et le nombre de logements aux capacités de la ressource en eau;
- ...

### Intégration d'une noue paysagère dans l'armature des espaces publics



### Étape 2

## AMÉNAGEMENT

#### S'attacher à...

- recourir à des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales permettant de limiter le ruissellement;
- favoriser la perméabilité des sols en utilisant des systèmes de revêtement perméables pour les voies, les trottoirs, les parkings et les cheminements piétons;
- favoriser la présence du végétal afin de faciliter la gestion des eaux pluviales;
- préciser le cas échéant les mesures compensatoires;
- ...

### Plan des aménagements hydrauliques de surface



Source: SERA



### Étape 3

## CONSTRUCTION

#### Viser à...

- intégrer les aménagements de rétention et d'infiltration à des usages quotidiens;
- créer des aménagements spécifiques sur les toitures et en pieds de façade permettant de retarder les eaux d'orage;
- privilégier des essences végétales peu consommatrices en eau;
- concevoir des espaces publics intégrant des dispositifs hydrauliques (noues, chaussées réservoir, etc.);
- mutualiser les aménagements de gestion des eaux pluviales;
- favoriser l'intégration de systèmes de récupération d'eau de pluie pour les usages domestiques et l'arrosage des espaces publics;
- ...

### Eau, vecteur d'agrément paysager



### Étape 4

## GESTION

#### Veiller à...

- associer les services compétents pour l'entretien et la maintenance;
- associer les gestionnaires à la conception des espaces;
- ...



## CIBLE 2

Intégrer l'hydraulique comme partenaire utile du projet

Aire de stationnement autorisant l'infiltration des eaux pluviales



Espace public intégrant le risque lié aux inondations



Toiture végétalisée favorisant la rétention des eaux pluviales



Traitement du sol permettant l'infiltration et l'écoulement naturel des eaux de surface



Noue paysagère



Bassin de rétention paysager

# CIBLE 3

## Mettre en œuvre la diversité fonctionnelle et la mixité sociale

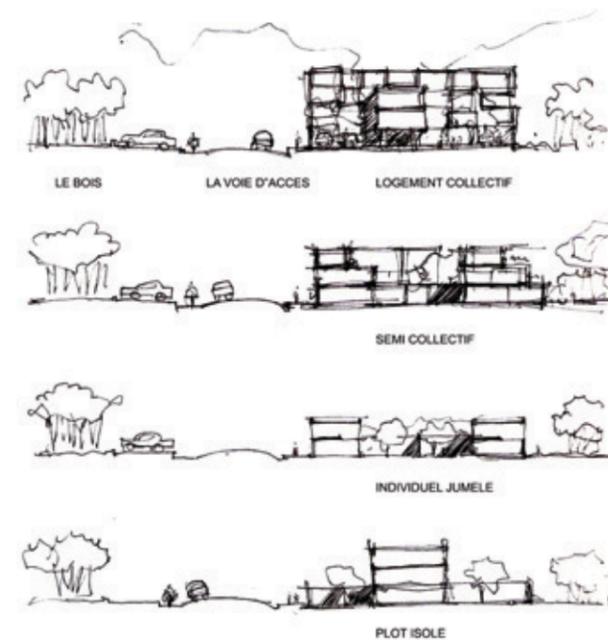
### OBJECTIFS

- ↳ rapprocher les emplois, les équipements et les services des logements;
- ↳ mettre en œuvre dans les projets les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH);
- ↳ diminuer le nombre et la distance des déplacements;
- ↳ favoriser les liens sociaux;
- ↳ ...

### LEVIERS

- ↳ banalisation de l'habitat social à l'intérieur des formes urbaines globales;
- ↳ prise en compte, dès l'amont, des programmes de logements sociaux et intermédiaires dans l'évaluation financière des projets;
- ↳ intégration systématique d'activités, d'équipements, de commerces et de services dans les nouveaux quartiers;
- ↳ conception d'aménagements permettant la compatibilité des activités et de l'habitat;
- ↳ ...

### Diversité des formes urbaines



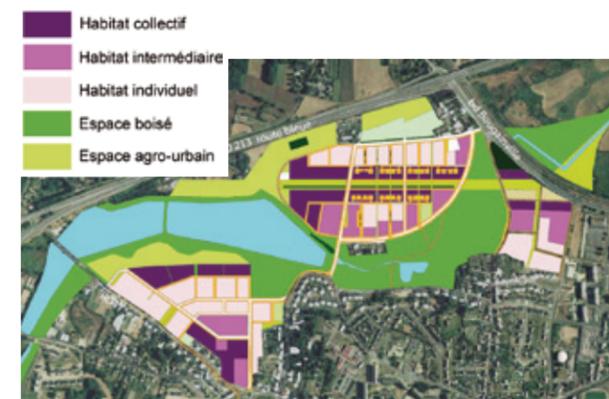
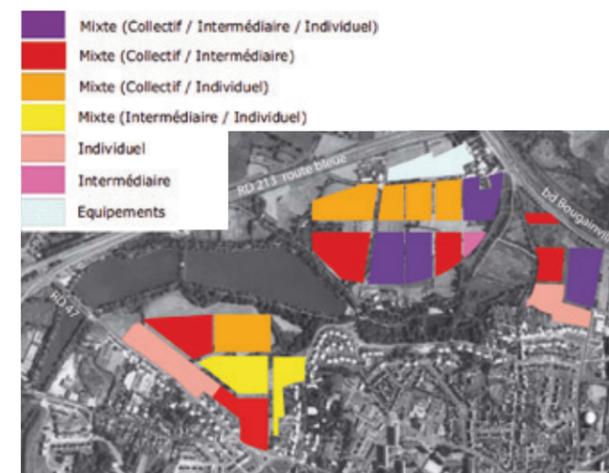
### Étape 1

## DÉFINITION

#### Chercher à...

- diversifier les formes urbaines et la typologie des logements;
- assurer une cohésion urbaine entre les différents types d'habitat;
- offrir un ancrage urbain des équipements et des services à proximité de l'habitat et des nœuds de transport collectif;
- ...

#### Programme intégrant des formes et des fonctions urbaines diversifiées



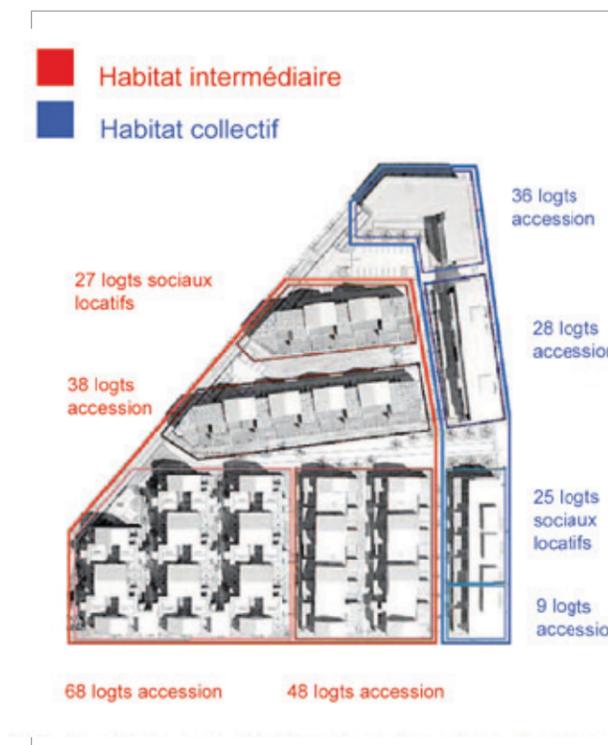
### Étape 2

## AMÉNAGEMENT

#### S'attacher à...

- proposer un parc de logements diversifié au regard des besoins estimés;
- préciser le cas échéant la localisation des équipements en fonction du programme et des usages (activités, services, logements sociaux, logements locatifs privés, accession à la propriété, logements accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), etc.);
- anticiper sur les besoins futurs en intégrant des éléments de souplesse qui permettront de faire évoluer les équipements;
- définir une part des logements accessibles aux PMR;
- ...

#### Répartition des formes et des fonctions urbaines à l'échelle de l'îlot



### Étape 3

## CONSTRUCTION

#### Viser à...

- définir les modalités d'insertion de la mixité et de la diversité des fonctions urbaines;
- proposer des formes architecturales facilitant l'intégration de tous les programmes d'habitat;
- intégrer le commerce et les locaux d'activité en pied d'immeuble;
- ...



### Étape 4

## GESTION

#### Veiller à...

- assurer la gestion et l'entretien du parc de logements et le maintien des caractéristiques des bâtiments sur le long terme;
- définir les modalités d'évolutivité des fonctions et des caractéristiques des bâtiments;
- ...



# CIBLE 3

Mettre en œuvre la diversité fonctionnelle et la mixité sociale

Espace commun au cœur d'un groupe d'habitations



Maisons individuelles



Équipement sportif intégré



Maisons individuelles en bande



Habitat intermédiaire



Habitat collectif accueillant des petits commerces en rez de chaussée



Batiment d'activités

# CIBLE 4

## Concevoir la ville des courtes distances

### OBJECTIFS

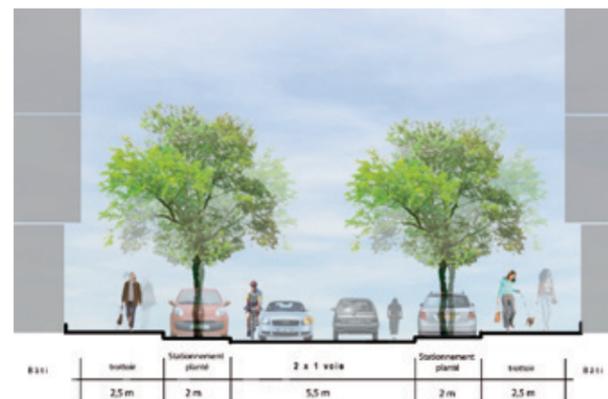
- limiter les déplacements polluants;
- encourager les reports modaux vers les transports publics et les modes doux;
- gérer les conflits d'usage sur la voirie;
- promouvoir les usages alternatifs à l'automobile (covoiturage, autopartage...);
- ...

### LEVIERS

- optimisation de la constructibilité à proximité des dessertes des transports publics;
- partage équilibré des espaces publics et de la voirie entre les différents modes de déplacement;
- conception de l'armature des espaces publics connectés aux tissus urbains environnants;
- intégration du stationnement adapté aux formes urbaines;
- ...



Coupe de principe d'une voie urbaine de desserte locale à moins de 30 km/h



### Étape 1

## DÉFINITION

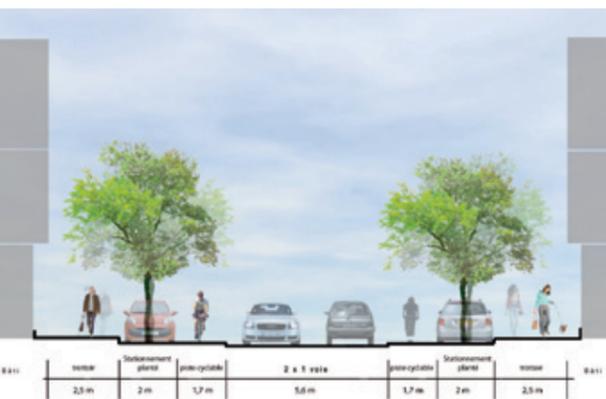
### Chercher à...

- localiser les plus fortes densités bâties des projets à proximité des arrêts des transports publics;
- prendre en compte la desserte bus dans la conception de l'armature des espaces publics de voirie;
- affecter une part majoritaire des espaces publics aux modes doux;
- proposer des lieux de rencontres (places, placettes, parvis, etc.);
- limiter l'offre de stationnement en fonction de la proximité des transports publics;
- organiser un maillage viaire en évitant les impasses;
- ...

### Optimisation des densités bâties en fonction des arrêts de transport en commun



Coupe de principe d'une liaison locale à moins de 50 km/h



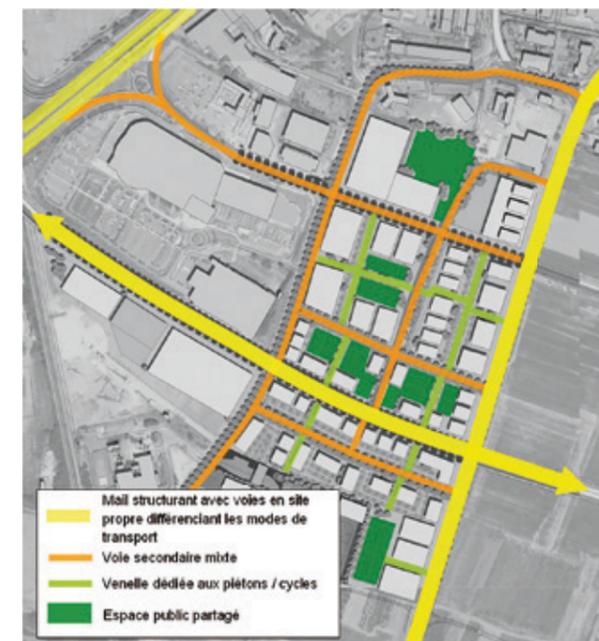
### Étape 2

## AMÉNAGEMENT

### S'attacher à...

- caractériser l'armature des espaces publics;
- assurer des itinéraires sécurisés, continus et confortables pour les modes doux;
- organiser et répartir de manière équilibrée le stationnement public et privé;
- prévoir une offre de stationnement sécurisée pour les vélos;
- dans le cadre de la conception des espaces de voirie, limiter au mieux les emprises de chaussée roulante afin de favoriser la réduction des vitesses automobiles;
- proposer des stationnements mutualisés à l'échelle de plusieurs opérations, pouvant accueillir notamment des services d'autopartage;
- ...

### Armature des espaces publics densément maillée



### Étape 3

## CONSTRUCTION

### Viser à...

- favoriser les perméabilités piétonnes et les accès aux liaisons douces et arrêts de transport en commun;
- prévoir des locaux vélos sécurisés, accessibles, confortables et adaptés aux besoins dans les opérations de construction;
- intégrer le stationnement résidentiel dans le cadre bâti (stationnement enterré, regroupement des garages sous forme de petites unités dissociées de l'habitation, etc.);
- ...

### Partage de l'espace public entre les différents modes de transport



### Étape 4

## GESTION

### Veiller à...

- mettre en place une politique de rotation du stationnement, notamment à proximité des arrêts des transports publics, des commerces et des équipements;
- pérenniser les traversées des copropriétés (servitudes);
- permettre les doubles sens cyclables dans les zones 30 et les zones de rencontre;
- ...



# CIBLE 4

Concevoir la ville  
des courtes distances

Double sens cyclable zone 30



Voie secondaire offrant un partage de l'espace



Promenade piétonne en cœur d'îlot



Îlot dense



Cour urbaine, dans une zone de rencontre

Espace public aménagé en zone de rencontre



Arrêt de transport en commun



Stationnement intégré  
Opération d'habitat intermédiaire



Itinéraire cyclable sécurisé



# CIBLE 5

## Économiser les ressources

### OBJECTIFS

- limiter les consommations des quartiers nouveaux;
- rechercher des solutions énergétiques qui limitent les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- préserver la ressource en eau;
- optimiser la collecte sélective des déchets; réduire les volumes de déchets;
- ...

### LEVIERS

- définition de la forme et de l'implantation des constructions au regard des caractéristiques géographiques et climatiques des sites;
- développement de l'éclairage naturel des bâtiments;
- isolation thermique optimale des constructions, en hiver comme en été;
- incitation à la production d'énergies renouvelables;
- étude des opportunités d'équipements de chauffage urbain (bio-masse);
- valorisation de l'utilisation raisonnée des apports en eau brute;
- conception d'un plan d'éclairage public optimisant les consommations électriques;
- simplification des parcours de collecte;
- mutualisation des lieux de stockage et de présentation des bacs;
- ...

### Les principaux objectifs du Grenelle de l'environnement en faveur de l'économie des ressources

La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 », vise notamment à :

- changer les modes constructifs dans la construction neuve par la généralisation des « bâtiments basse consommation » (BBC) en 2012 et des « bâtiments à énergie positive » (BEPOS) en 2020;
- réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici 2020;
- favoriser les énergies renouvelables afin de diversifier les sources de production d'énergie et les porter à au moins 20% dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020;
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kg/habitant/an et augmenter le recyclage.

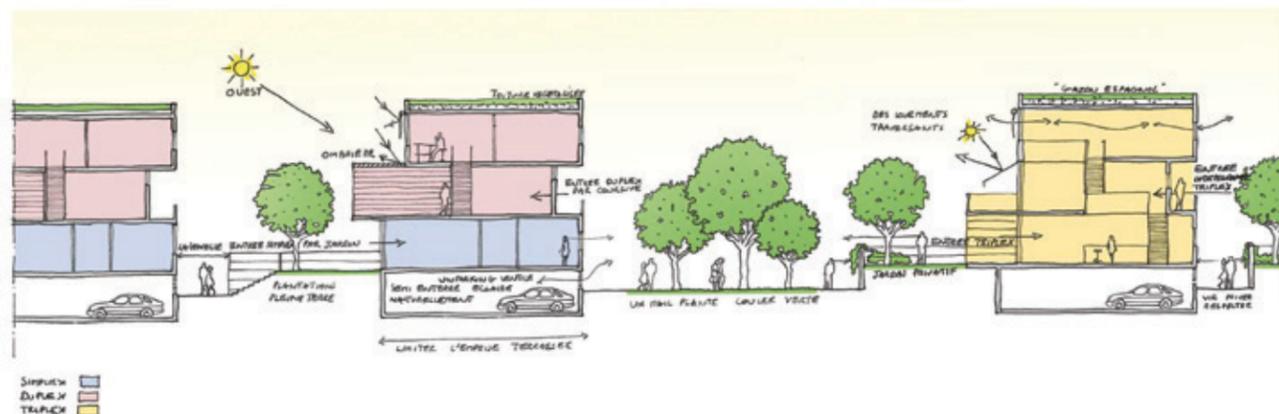
### Étape 1

## DÉFINITION

#### Chercher à...

- organiser et favoriser un aménagement contribuant à son efficacité énergétique;
- mettre en exergue les avantages potentiels d'un réseau de chaleur autorisant les changements de production d'énergie;
- identifier les principaux atouts et contraintes du site au regard de l'environnement climatique (apports solaires; vents dominants);
- évaluer les besoins énergétiques de l'opération;
- identifier les modes de production énergétiques les mieux adaptés aux potentiels environnementaux du site (énergie solaire, éolien, géothermie);
- concevoir des formes urbaines compactes en jouant sur la hauteur, la largeur des bâtiments, le prospect;
- ...

### Principes de combinaison de dispositifs bioclimatiques



### Étape 2

## AMÉNAGEMENT

#### S'attacher à...

- définir les exigences du projet du point de vue énergétique;
- maîtriser l'exposition et l'organisation du cadre bâti (hauteur, largeur des bâtiments, prospect, alignement le long des voies, etc.);
- mutualiser les installations de chauffage et de production énergétique;
- identifier les opportunités liées à la mise en place d'une stratégie mettant en jeu les apports énergétiques de la biomasse;
- définir les exigences énergétiques des bâtiments;
- prendre en compte l'environnement climatique (apports solaires, vents dominants);
- prévoir des points de collecte mutualisés facilitant le tri sélectif des déchets (déchets recyclables, déchets compostables, etc.);
- ...

#### Optimisation du parti d'aménagement au regard des apports solaires



#### Durée d'ensoleillement

14h	10h	6h	2h
12h	8h	4h	Non ensoleillé



### Étape 3

## CONSTRUCTION

#### Viser à...

- proposer des moyens de réduction des consommations d'énergie;
- mettre en place des dispositifs intégrés aux bâtiments permettant la production d'énergies renouvelables;
- privilégier les systèmes passifs pour répondre aux exigences de confort thermique des bâtiments;
- mutualiser les sources d'énergie et intégrer les dispositifs énergétiques les mieux adaptés au regard du contexte environnemental et paysager (capteurs solaires, éoliennes à plat, etc.);
- optimiser les apports solaires des bâtiments (moteurs thermiques et éclairage naturel);
- mettre en place un système d'éclairage public adapté aux besoins permettant de concilier la qualité des ambiances, la sécurité des espaces et la réduction des charges;
- concevoir des îlots fortement végétalisés;
- concevoir des locaux et abris de collecte en veillant à leur intégration architecturale et paysagère;
- ...



### Étape 4

## GESTION

#### Veiller à...

- préconiser l'utilisation de systèmes énergétiques performants;
- assurer une gestion économe de l'éclairage public et semi-privatif;
- fixer des exigences de résultats en termes de rendement - chauffage, eau chaude sanitaire (ECS) - et de performances des générateurs (climatisation, éclairage) pour les logements et les parties communes;
- mettre en œuvre des outils de communication viables dans le temps afin de sensibiliser et responsabiliser les usagers;
- sensibiliser et former les résidents sur le tri sélectif et le compostage;
- assurer une gestion collective des points de collecte;
- ...



# CIBLE 5

Économiser les ressources

Toiture végétalisée



Ilot végétalisé



Conteneurs de tri sélectif enterrés situés en pied d'immeuble

Chaudière bois



Formes urbaines compactes



Apports solaires optimisés



Panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture

## CONCLUSION

La démarche Agenda 21 de Montpellier Agglomération ne s'arrête pas à la mise au point de ses « éco-projets ». Elle implique de pérenniser des dispositifs aptes à les « faire vivre ».

Dans cette optique, Montpellier Agglomération se propose de mettre en place et d'animer un club « projets urbains durables ».

Ce club a vocation, sur la base de l'éco-référentiel, à faire émerger une culture partagée de l'aménagement durable et susciter des échanges avec les communes et les acteurs concernés sur les pratiques et expériences locales.

Cet enrichissement doit permettre de faire évoluer l'éco-référentiel tant dans ses supports que dans son contenu.



# AGENDA 21

de Montpellier Agglomération

## 4 éco-projets en action

Dans le prolongement de toutes les actions qu'elle a menées depuis des années en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement durable, Montpellier Agglomération s'est dotée d'un **Agenda 21**. Avec la mise en place d'une stratégie opérationnelle qui s'articule autour de 4 axes, l'Agglomération souhaite œuvrer avec tous les acteurs qui participent au développement et à l'aménagement du territoire.

